

Organismes agréés pour l'exercice de la domiciliation en Isère- Mise à jour mars 2022

Organisme	Adresse	Public accueilli	Date agrément *
Association des Demandeurs d'Asile (ADA)	6 rue Berthe de Boissieux 38000 GRENOBLE	- les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI), - les personnes déboutées de leur demande d'asile et engagées dans des démarches en vue de la régularisation de leur situation, - les personnes engagées dans un parcours de demande d'asile à condition de ne plus bénéficier des conditions matérielles d'accueil (CMA) et de ne plus pouvoir prétendre à la domiciliation délivrée par la Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile (PADA).	8 février 2022
Délégation Isère de la Fondation Le Refuge	4 rue Etienne Marcel 38000 GRENOBLE	Jeunes hébergés et accompagnés par la Délégation Isère	4 février 2022
Solidarité Femmes Miléna	2 rue Roland Garros 38320 Eybens	Femmes victimes de violences	4 février 2022

* L'agrément est valable pour une durée de 5 ans